



## Préavis pour un logement moisi

Par **Julie**, le **23/05/2010** à **20:09**

Bonjour,

Je suis locataire d'un T3 meublé de 60m<sup>2</sup> depuis le 1er mai 2009. Lors de l'état des lieux d'entrée aucun problème n'était à signaler. Depuis novembre 2009 des moisissures ont commencé à apparaître sur certains murs (une chambre et l'entrée) sur une surface importante, entraînant leur dégradation : peintures écaillées, fissures, tâches de moisissures noires, traînées couleur rouille... Le propriétaire est au courant. Estimant que cette situation peut être néfaste pour notre santé, nous avons recherché un autre logement, que nous avons trouvé, et je voulais savoir si la loi nous autorise à demander un préavis de 1 mois au lieu de 3 mois lorsque l'appartement est dégradé de cette façon ?? si oui comment doit-on procéder ?

Je vous remercie pour vos réponses, en espérant les avoir rapidement, nous devons envoyer notre préavis dans la semaine.

Merci encore

Julie